

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 733/SG/SAS portant modification à l'arrêté n° 223/SG/SAS du 16 février 1968, relatif à l'ouverture d'un concours professionnel pour l'admission de six élèves au Centre d'enseignement professionnel hospitalier au titre de l'année.

n° 733/SG/SAS

Ministère MINISTÈRE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES LOIS SOCIALES	Date de publication 14 mai 1968
Numéro JO n° 10 du 25/05/1968	Date du numéro 25 mai 1968

TEXTE INTÉGRAL

L'article 1° de l'arrêté n° 223/SG/SAS du 16 février 1968 est-modifié ainsi qu'il suit: Au lieu de :

Art. 1er

Un concours professionnel est ouvert à la Direction de la Santé publique pour l'admission de deux élèves techniciens, trois élèves infirmiers ou infirmières et un élève agent d'hospitalisation (pour la spécialité de matrone) au Centre d'enseignement professionnel hospitalier au titre de l'année 1968. » Lire : Art. 1°. —Un concours professionnel est ouvert à la Direction de la Santé publique pour l'admission de trois élèves techniciens, trois élèves infirmiers ou infirmières et un élève agent d'hospitalisation (pour la spécialité de matrone) au Centre d'enseignement professionnel hospitalier au titre de l'année 1968. » (Le reste sans changement.)